

EMMANUEL MANDON

DEPUTE
CONSEILLER REGIONAL

Lettre d'information aux élus n°2

EDITO

Au service des élus et des collectivités territoriales

Il y a un an, l'Assemblée nationale a été dissoute. Et la clarification attendue n'a pas eu lieu, bien au contraire ; la situation politique est devenue encore plus complexe, plus confuse, en rupture avec la tradition de la Vème République. Le Président doit se résoudre à exercer sa mission dans les limites de son domaine réservé.

Les conditions de l'action du Gouvernement sont quant à elles plus incertaines que jamais, ses marges de manoeuvres étant devenues considérablement restreintes. En l'absence de majorité parlementaire et face à l'impossibilité d'obtenir une collaboration constructive des deux chambres sur la plupart des grands sujets, le Gouvernement est obligé de repenser quasiment au quotidien ses relations avec le Parlement.

Impossible d'adopter un budget adapté aux enjeux d'une conjoncture changeante, impossible de faire voter des réformes législatives d'envergure ou structurantes, impossible d'ouvrir de grands chantiers transpartisans pourtant attendus par nos compatriotes.

Ces observations valent particulièrement dans le domaine des collectivités territoriales. C'est dans ce cadre que j'ai développé mon action en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, de membre de la Délégation aux collectivités territoriales et aussi au Comité des finances locales.

Emmanuel MANDON



SOMMAIRE



- Dégradation des comptes publics - Page 2
- Mes initiatives dans les débats sur la démocratie locale - Page 3
- Mon rapport "Fractures territoriales et péréquation" - Page 4
- Mes initiatives en faveur de la qualité de l'air et de l'eau - Page 5
- Mon actu - Page 6
- Pour Dialoguer / Me contacter - Page 6



DÉGRADATION DES COMPTES PUBLICS : sortir de la polémique stérile pour faire vivre le débat sur l'avenir de la décentralisation et le rôle des élus locaux

Depuis ma première élection en 2022, je me suis investi dans un certain nombre de sujets d'actualité mais également de grands thèmes comme **le développement, la cohésion et l'attractivité des territoires, la transition écologique, le statut des élus locaux et la démocratie locale ou encore le maintien des services publics**. Autant de sujets que mon expérience d'élus local m'a permis d'aborder de manière concrète.

Les discussions budgétaires m'ont donné l'occasion de mettre sur la table bon nombre de ces sujets, avec une attention particulière **aux communes, cellule de base de notre démocratie et premier maillon de proximité pour la relation des citoyens avec l'action publique**.

Dans un contexte global défavorable, la dégradation des déficits publics contribue à renforcer le pessimisme ambiant. Mais, contrairement à ce qui a pu être dit de manière très inconsidérée par certains, **on ne doit pas focaliser le débat sur les dépenses des collectivités locales**.

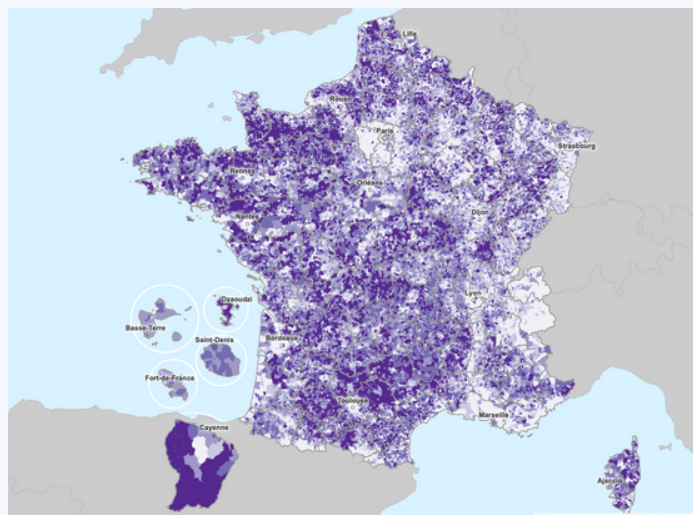
En effet, les élus locaux ne peuvent être tenus responsables de la situation financière actuelle, tout comme il ne me semble pas utile d'instruire, dans notre pays, le procès de la décentralisation inachevée. **Nous en avons eu confirmation, pour l'essentiel, ce sont les recettes fiscales qui ont fait défaut.**



Enquête sur les variations et les écarts des prévisions fiscales et budgétaires 2023-2024 : publication du...

Mercredi 9 avril 2025 après-midi, la commission des finances dotée des pouvoirs d'une commission d'enquête a adopté son rapport et a autorisé sa publication.

Assemblée nationale



Part 2024 au sein des recettes de fonctionnement (2023) des dotations de péréquation de l'Etat à la commune (%) 2024 - source ANCT

Publié début avril, le rapport de la commission d'enquête, à laquelle j'ai participé, le montre clairement. Reste que les efforts sont devant nous. Rapporteur de la mission budgétaire sur les relations avec les collectivités territoriales, je mesure la part que prennent, d'ores et déjà, les collectivités territoriales dans l'effort commun.

Je sais aussi que **les collectivités du bloc communal ont besoin de voir leur autonomie financière mieux garantie pour leur permettre d'assumer leurs compétences, de maîtriser effectivement leurs choix de gestion et d'aménagement à long terme de leur territoire, conformément au principe de libre administration**.

Pour tendre vers cette autonomie, il me paraît indispensable de réfléchir à **une meilleure configuration des transferts financiers** et, de façon tout aussi urgente, d'engager à **une refonte de la fiscalité locale**, seule à même de rétablir un minimum d'équité entre les territoires, et envisager un développement plus équilibré.

Sur ce dernier thème j'ai obtenu de la commission des finances, de pouvoir mener une réflexion qui m'a conduit à présenter, avec ma collègue Marina Ferrari, un **rapport intitulé : « Fractures territoriales et péréquation »**.

La démocratie locale prendra tout sa force lorsque l'on acceptera réellement **l'idée de subsidiarité : déconcentrer et décentraliser, c'est-à-dire, émanciper et responsabiliser les acteurs locaux, faire confiance aux territoires, à leurs élus**.



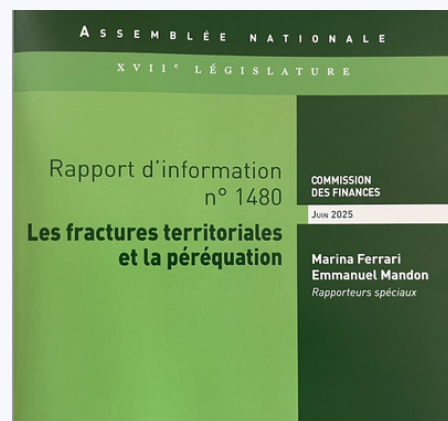
Dans le cadre du "Printemps de l'évaluation", j'ai proposé à la commission des finances, de travailler sur les mécanismes de péréquation sachant que dans notre pays les fractures territoriales s'aggravent. Mercredi 28 mai, j'ai eu le plaisir avec ma collègue Marina Ferrari, députée de Savoie, de présenter dans un rapport, le fruit de nos premières réflexions.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LES FRACTURES TERRITORIALES ET LA PÉRÉQUATION

La péréquation est un enjeu majeur de la décentralisation. Elle vise à garantir l'égalité entre collectivités territoriales en corrigeant les disparités de ressources. Sa complexité technique en fait un sujet difficilement accessible pour le citoyen. Derrière un enjeu technique se cachent des réalités concrètes : l'accès à un médecin, à une école primaire, ou aux transports en commun.

Le système de péréquation est composé de 14 dispositifs verticaux (assurés par l'État au moyen de dotations) et horizontaux (qui organisent une redistribution entre collectivités locales elles-mêmes). Ces derniers sont jugés complexes, mal ciblés et peu lisibles. Par ailleurs, les objectifs restent globalement flous, et les résultats parfois modestes : les inégalités de potentiel financier entre collectivités sont réduites de moins de 15 % et certains dispositifs (DSU, DPU) aggravent même les écarts.

Notre constat



Nos recommandations

Nous avons insisté sur la nécessité de revoir les indicateurs utilisés pour mieux estimer les besoins réels, en intégrant notamment les charges de centralité, l'exposition aux risques climatiques, et en systématisant l'usage du revenu médian, plus précis que le revenu moyen.

Nous plaidons pour :

Recommandation n° 1 : améliorer la méthodologie existante, proposée par le gouvernement, d'évaluation de l'efficacité de la péréquation en matière de réduction des inégalités de richesse entre collectivités locales.

Recommandation n° 2 : développer un indicateur fiable de répartition des dispositifs de péréquation évaluant les charges de centralité.

Recommandation n° 3 : étudier l'intégration dans les dispositifs de péréquation communaux d'un indicateur de charges lié à l'exposition aux aléas climatiques et aux risques naturels.

Recommandation n° 4 : supprimer la dotation nationale de péréquation, au bénéfice de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Recommandation n° 5 : limiter le rythme de progression de la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale.

Recommandation n° 6 : généraliser le recours au revenu médian, en remplacement du revenu moyen, pour la répartition des dotations de péréquation.





Membre de la Mission sur les conséquences pour les collectivités territoriales de la transposition et de la mise en œuvre de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette mission doit permettre de faire le point et de travailler sur l'amélioration des textes de transposition qui ont été adoptés dans notre pays pour assurer le respect de la dignité humaine, répondre aux enjeux d'hygiène et de santé, favoriser l'insertion.



Au début de l'année, la DCDT a décidé de constituer une mission spécifiquement consacrée au problème de l'eau, en partant d'une préoccupation particulière ; la transposition d'une directive européenne de décembre 2020 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

À l'heure où la qualité de l'eau potable suscite des inquiétudes inégalement fondées, il m'a paru important de m'associer à la réflexion de la mission sur les moyens d'un diagnostic efficace et partagé sur la qualité de l'eau et sur les mesures qui permettraient aux élus, sur la base de ce diagnostic, d'améliorer les conditions de l'accès de nos concitoyens à une eau potable de qualité. La mission devrait rendre ces conclusions cet été.

Qualité de l'air et établissement scolaires

QUALITÉ DE L'AIR
INTERIEUR

QAI

ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Déjà lors de la précédente législature, j'étais intervenu en séance, dans l'Hémicycle, lors de l'étude de la proposition de loi tendant à tenir compte de la **capacité contributive des collectivités territoriales** dans l'attribution des subventions et dotations destinées aux investissements relatifs à la transition écologique des bâtiments scolaires. Un sujet primordial à l'heure, où de nombreuses collectivités sont amenées à entretenir, rénover ou carrément construire leurs établissements scolaires. De nombreuses études ont prouvé l'impact de la pollution de l'air sur les jeunes organismes. Un sujet que je suis de près et qui va m'amener à intervenir dans un **colloque sur la qualité de l'air au Sénat**, le 20 juin prochain.

RESPONSABLE DE 20 000 DÉCÈS PAR AN

COUT : 20 MILLIARDS D'EUROS PAR AN

LES DEBATS SUR LE STATUT DE L'ELU

Au cours des dernières années, plusieurs débats ont été organisés à l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu. Sous la précédente législature, la DCDT y avait fortement contribué à travers les propositions contenues dans le rapport d'information de Sébastien Jumel et Violette Spillebout. Elle a voulu reprendre le sujet de façon ouverte, à travers un questionnaire adressé à tous les groupes politiques.



Les interrogations portaient sur la responsabilité des élus, leurs droits sociaux, les modalités d'exercice du mandat, les besoins de formation. Le rapport d'information (N° 933 - Février 2025) du président de la DCDT, Stéphane Delautrette rassemble les réponses reçues. J'ai participé aux travaux et porté la voix du groupe Les Démocrates dans ces échanges.

j'ai proposé :

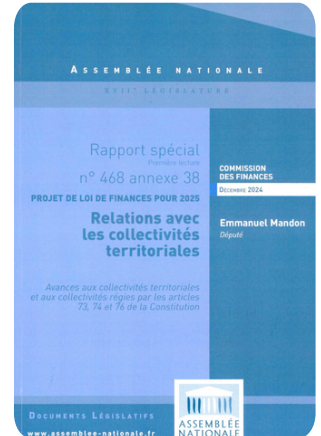


LOI DE FINANCES 2025 : MISSION BUDGÉTAIRE RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (RCT)

Cette mission RCT permet d'aborder tous les sujets de finances locales même si elle ne porte que sur moins de 10% de la masse des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Elle comprend pour l'essentiel, les crédits des dotations versées par l'Etat. Schématiquement, celles destinées aux projets d'investissement locaux et celles visant à compenser le transfert de compétences ou les pertes de recettes fiscales.

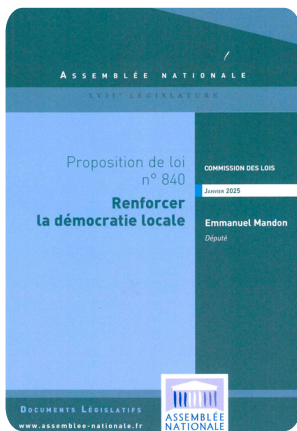
C'est à ce titre que je suis intervenu dans le débat sur les finances locales dès l'automne dernier. Dans le rapport que j'ai rédigé, j'ai insisté sur l'importance de renouer un dialogue institutionnel entre l'Etat et les Collectivités territoriales et appelé à une refonte de la fiscalité locale.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion_fin/117b0468-tiii-a38_rapport-fond



RENFORCER LA DEMOCRATIE LOCALE

Cette proposition de loi se veut une première réponse à la crise de la participation des citoyens à la vie démocratique locale :



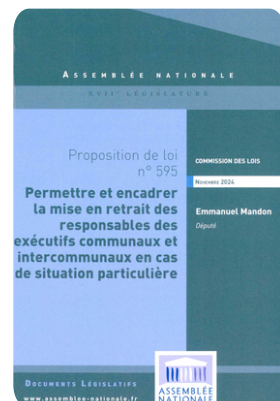
- en rendant **obligatoire les conseils de jeunes dans les communes à partir de 1500 habitants** afin de permettre aux jeunes d'être sensibilisés et associés à la délibération politique sur les affaires locales;
- en élargissant le **recours aux conseils de quartiers** pour faciliter le dialogue des habitants et des jeunes avec leurs élus;
- en instituant **un médiateur territorial** pour faciliter le règlement des conflits entre les élus et leurs collectivités;
- en **interdisant l'utilisation des machines à voter** pour mettre en valeur la force symbolique de l'acte de voter et sécuriser la démocratie

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117b0840_proposition-loi

MISE EN RETRAIT DES RESPONSABLES DES EXECUTIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

De multiples raisons, dont toutes ne sont pas politiques, peuvent conduire un responsable de collectivité à souhaiter se mettre en retrait, pour un temps variable, de l'exercice quotidien de ses fonctions. Cette situation peut présenter des inconvénients sérieux pour cette collectivité et ses habitants. C'est pourquoi je propose de lui apporter l'encadrement juridique qui me paraît absolument nécessaire.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117b0595_proposition-loi



ACTUALITES LEGISLATIVES



- La présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, m'a nommé **membre du Comité des finances locales**, organe pluraliste essentiel dans la préparation des grandes décisions relatives à l'avenir financier de nos collectivités.



- Je salue la promulgation, le 14 mars 2025, de la loi visant à endiguer la prolifération du **frelon asiatique** et à préserver la filière apicole. J'ai porté la parole du groupe Les Démocrates sur ce texte qui met en place d'un plan national de lutte et le décline, à l'échelon départemental et local, par des actions coordonnées entre les préfets et les maires.



- Dans le cadre de la coopération institutionnelle entre l'Assemblée nationale et la Cour des Comptes, j'ai obtenu que la Cour soit saisie d'une **enquête sur le régime des plus-values immobilières des particuliers et des entreprises** dont les conclusions seront remises en septembre prochain.



- Commission des finances : Rapporteur en janvier 2025 des conclusions d'une enquête de la Cour des Comptes **sur l'évolution de la répartition des impôts locaux entre ménages et entreprises et de la (dé)territorialisation de l'impôt** (le "pouvoir fiscal" des collectivités). Ce rapport a pointé l'extrême relâchement du lien contributif entre les habitants et les collectivités territoriales.

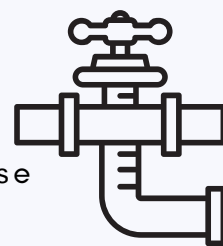


- Lors de la présentation d'un rapport d'information relatif au dédoublement et à la fermeture de classes, j'ai rappelé la nécessité d'**associer les maires** et de prendre en compte l'**avis des acteurs locaux** sur le premier service public d'une commune. Car le rôle de l'école est central, notamment dans le **maintien d'une vie collective**, mais aussi comme moyen de **réduction des inégalités** entre les territoires.

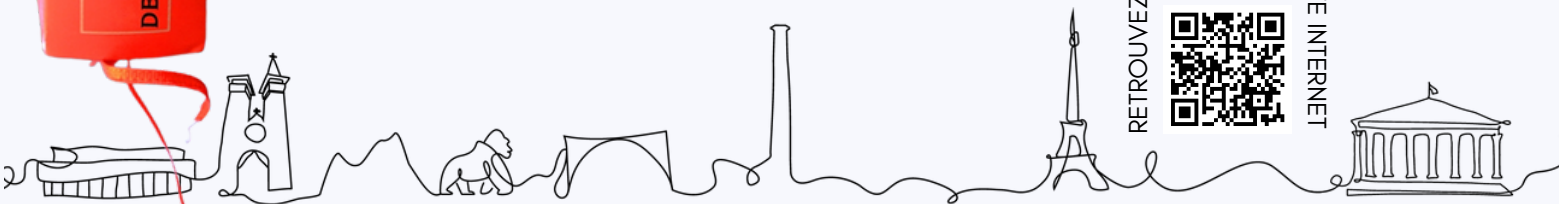
A NOTER

L'adoption le 11 avril 2025 de la LOI n°2025-327 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Une bonne nouvelle pour les collectivités car cette loi renforce l'autonomie communale et procure de la souplesse locale dans la gestion des ressources en eau, tout en favorisant la coopération intercommunale et la résilience face aux crises hydriques.



CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



emmanuel.mandon@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire : 18 Place Saint-Pierre 42400 SAINT-CHAMOND

04 77 31 10 11 [f emmanuelmandonavecvous](https://www.facebook.com/emmanuelmandonavecvous) [@emmanuelmandon](https://www.instagram.com/emmanuelmandon)